

PROCÈS- VERBAL

Conseil communal de la commune déléguée de Saint Hilaire de Loulay du Mardi 25 février 2025

Nom et prénom	Présent	Absent représenté	A donné pouvoir à	Absent
BLAINEAU Isabelle	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
DUGAST Franckie	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
DUGAST Véronique	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
HUCHET Philippe	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input checked="" type="checkbox"/>
LARCHER Elodie	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input checked="" type="checkbox"/>
MABIT Lionel	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
PICHAUD Christian	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
ROUSSEAU Daniel	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
SECHER Nathalie	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
Assistait également à la réunion	/			

Monsieur Christian PICHAUD a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Approbation du procès-verbal de la séance du conseil délégué précédent

à l'unanimité

Observations éventuelles :

MOYENS GENERAUX

1 – Subventions de fonctionnement 2025 aux associations de Saint-Hilaire-de-Loulay

En fonction des dossiers de demandes de subventions déposés au titre de l'année 2025, le détail du programme de subventionnement 2025 des associations de Saint-Hilaire-de-Loulay sera présenté aux membres du conseil municipal.

Le conseil communal prend note de cette information.

Observations éventuelles :

UCAL : Subventions en logistique et matériels

MVF : Quand est-il des jeunes de la Boissière de Montaigu ?

Convention d'objectifs pour MVF : 7320,00 € + 19032,95 € = 28 415,32 € (ERREUR dans les chiffres)

VIE LOCALE, CULTURELLE ET SPORTIVE

1 – Convention de subvention avec les associations Montaigu-Vendée Football et Montaigu-Vendée Basket Club

L'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 précise que « L'autorité administrative qui attribue une subvention doit, lorsque cette subvention dépasse un seuil défini par décret (23 000 € décret n°2001-495 du 6 juin 2001), conclure une convention avec l'organisme de droit privé qui en bénéficie, définissant l'objet, le montant et les conditions d'utilisation de la subvention attribuée ».

Ainsi, il sera proposé de conclure une convention pluriannuelle d'objectifs avec les associations sportives Montaigu-Vendée Football (MVF) et Montaigu-Vendée Basket Club (MVBC).

Le conseil communal prend note de cette information.

Observations éventuelles

2 – Dotation aux bibliothèques de proximité

Le budget global alloué par la commune de Montaigu-Vendée aux 4 bibliothèques municipales (Boufféré, La Guyonnière, Saint-Georges-de-Montaigu et Saint-Hilaire-de-Loulay) s'élevait en 2024 à 27 562,50 € (1,75 € par habitant).

En fonction de la population au 1^{er} janvier 2025 (chiffres de l'INSEE) et des préconisations figurant dans la convention d'objectifs passée avec le Département, il sera proposé au conseil municipal de maintenir le montant de la dotation par habitant à hauteur de 1,75 € par habitant.

Le conseil communal prend note de cette information.

Observations éventuelles

ENVIRONNEMENT, MOBILITÉS ET AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

1 – Echange foncier – La Petite Buonnière

Monsieur et Madame FIOLEAU se sont rapprochés de la commune pour acquérir une partie de la voie communale située à l'avant de leur propriété au village La Petite Buonnière située à MONTAIGU-VENDEE (85600), commune déléguée Saint Hilaire de Loulay.

Cette acquisition est possible uniquement si M. et Mme FIOLEAU s'engagent à céder une partie de leurs parcelles situées à l'arrière de leur propriété pour créer ainsi un chemin dont le passage devra être de quatre mètres de large. Ce passage permettra ainsi de garantir l'accès aux parcelles auquel les propriétaires ont accès par la partie de chemin qui sera cédée. Il est donc proposé de réaliser à un échange sans soulte.

Ainsi, il sera proposé aux membres du Conseil municipal de constater la désaffectation d'une partie de la voirie du domaine public pour une surface de 250 m² située entre les parcelles cadastrées 224 H numéro 1 633 et 326 et d'en prononcer son déclassement afin de l'intégrer dans le domaine privé de la commune puis de la céder à M. et Mme FIOLEAU, en contrepartie, ces derniers céderont à la commune de Montaigu-Vendée une partie des parcelles leur appartenant cadastrée 224 H numéros 1365p et 1366p pour une contenance totale d'environ 280 m².

Le conseil communal émet un avis FAVORABLE

à l'unanimité

OU Par ... voix pour, voix contre, ... abstentions

Observations éventuelles

2 – Avenant à la convention SyDEV – Réseau de chaleur pour l'Unité pour Personnes Agées Désorientées

Le 1^{er} février 2023, une convention a été signée entre le SYDEV et le CIAS Terres de Montaigu pour une étude d'aides à la décision Energies Renouvelables concernant la création d'un réseau de chaleur entre l'UPAD et la maison de l'enfance de Saint-Hilaire-de-Loulay.

Ce réseau étant réalisé par Montaigu-Vendée, il convient de signer un avenant à cette convention afin de substituer le CIAS Terres de Montaigu, bénéficiaire de la convention, par la Ville de Montaigu-Vendée.

La Ville de Montaigu-Vendée se substituera au CIAS pour le paiement de cette mission, estimée à 1 060 € HT dans la convention initiale.

Les membres du Conseil municipal seront invités à valider cet avenant et à autoriser sa signature.

Le conseil délégué de Saint Hilaire de Loulay sera amené à donner son avis sur ce dossier.

Le conseil communal émet un avis FAVORABLE

à l'unanimité

OU Par ... voix pour, voix contre, ... abstentions

Observations éventuelles

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

- Travaux de voirie : route de la Planche
- Les Hilairantes du 1^{er} au 8 mars
- Printemps du livre : 26 février salle du Cercle
- Concours de palets : 1^{er} mars
- La Loulaysienne : 9 mars
- UCAL : foire commerciale du 10 au 15 mars
- Lolayo : 22 au 29 mars